

INFOS Tri

N°41

Décembre 2023



Les biodéchets



Modification des jours de collecte



Local réemploi

REUTILISATION / RÉEMPLOI

Donnez une seconde vie à vos objets

Les objets déposés doivent être en bon état et réutilisables.

- MULTIMÉDIA
- MOBILIER
- JOUETS / VÉLO
- PUÉRICULTURE
- DÉCORATION
- OUTILLAGE
- ELECTROMÉNAGER
- VÊTEMENTS
- MAROQUINERIE...

sictom
Région Montluçonnaise

Rue du Terrail - 63110 DOMÉAT
04 70 04 22 00
www.sictom.com



VOIR

Collectes 25/12 et 01/01

Dernière Page

1er janvier 2024 : Le tri des biodéchets devient obligatoire

À partir du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé «à la source» et concernera, en plus des professionnels, tous les particuliers.

Le gaspillage alimentaire c'est 17% de notre poubelle dont 3% peuvent être évités et 14% de biodéchets peuvent être valorisés.

C'est pourquoi, chaque foyer devra être équipé de solutions de tri spécifiques pour les biodéchets.

Le SICTOM Région Montluçonnaise vous propose **plusieurs solutions** :



Le compostage individuel directement dans votre jardin

Si vous n'êtes pas encore équipés, les distributions ont lieu au SICTOM rue du Terrier à Domérat, tous les 3ème jeudis de chaque mois de 13h30 à 19h45 sans inscription et sur présentation d'un justificatif de domicile.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez donner votre justificatif de domicile à une autre personne qui le récupèrera pour vous.



Le compostage partagé pour les habitats collectifs

Les sites de compostage de proximité sont en cours de déploiement sur tout le territoire du SICTOM. Cependant, si votre résidence n'est pas encore équipée ou si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service compostage du via le formulaire de contact du site Internet www.sictomrm.com ou via l'adresse mail compostage@sictomrm.fr



Les points d'apport volontaire où le compostage individuel / de proximité sont impossible

Pour les zones où le compostage de proximité est difficile (hyper centre de Montluçon, le centre ville de Désertines, Domérat et Commentry), des Points d'Apport Volontaire (PAV) seront progressivement installés au 1er trimestre 2024.

Dans le même temps, un bioseau sera distribué en porte à porte, pour les foyers concernés. En cas d'absence, nous vous laisserons un avis de passage qui vous informera des modalités pour le récupérer.

Ces abris bacs contiendront une poubelle de 240 litres, dans lequel les usagers pourront jeter leur biodéchets. Ces conteneurs seront collectés une fois par semaine et le point d'apport volontaire sera nettoyé à chaque passage. Les biodéchets seront ensuite compostés sur notre plateforme à Givrette.

Pour savoir si vous êtes concernés par ces PAV merci de vous rendre sur notre site internet www.sictomrm.com - rubrique «Mes déchets - biodéchets».

Bilan du Compostage sur le territoire du SICTOM



Compostage individuel de jardin

Depuis 2010, le SICTOM propose des composteurs aux particuliers de son territoire. En 2019, suite à la réduction des fréquences de collecte sur certaines communes, les habitants de ces dernières ont été invités à récupérer un composteur gratuit par foyer. Depuis 2021, cette opération est étendue à l'ensemble du territoire du SICTOM.

12 000 foyers sont déjà dotés d'un composteur individuel de jardin.

Nous espérons détourner 343 tonnes par an de biodéchets.



Compostage autonome en établissement

73 établissements scolaires sont équipés de composteurs pour les déchets de leur cantine ou self.

25 sont encore en projet. Lors de l'installation, une sensibilisation est proposée aux élèves expliquant les consignes de tri et les bienfaits du compostage, ainsi qu'une formation aux agents de restauration.

Un travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire est également mené avec chaque établissement.



Compostage collectif partagé

80 sites sont actifs (240 composteurs sont installés, en pied d'immeuble, en centre hôtelier, en centre social, en quartier et dans les cimetières) pour 2700 foyers desservis. Plus de 200 sites sont en projet.

Lors d'une nouvelle installation, les maîtres composteur distribuent un bioseau à chaque foyer. Ils se rendent ensuite régulièrement sur place pour s'assurer du bon processus de compostage. Si vous souhaitez devenir référent de site ou personne relais sur place, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous espérons détourner 1275 tonnes par an de biodéchets.



Les points d'apport volontaire : estimations

- 87 points d'apport volontaire vont être déployés dans l'hyper centre de Montluçon.
- 4 seront déployés dans le centre ville de Désertines
- 3 seront installés dans le centre ville de Commentry

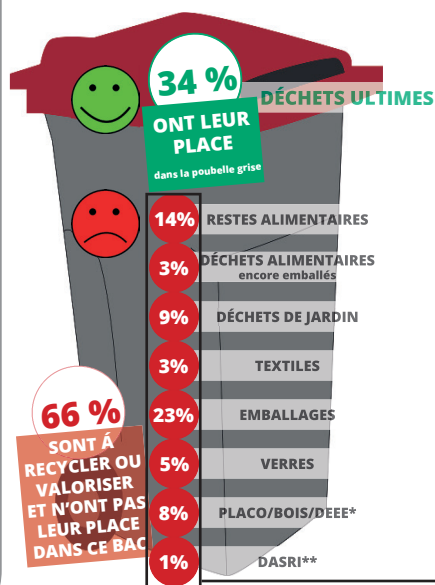
Nous espérons détourner 1500 tonnes par an de biodéchets pour un bassin de vie de 24000 habitants.

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et, dans une moindre mesure, des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

TARIFICATION INCITATIVE

A partir du 1er janvier 2024, l'ensemble des usagers du service de collecte des déchets aura à sa disposition les équipements nécessaires pour trier l'ensemble de ses déchets :

Tarification incitative



- Un composteur (collectif ou individuel) ou un point d'apport volontaire pour ses déchets fermentescibles
- Un bac jaune pour les emballages **dont 23% reste encore dans la poubelle ordures ménagères**
- Une colonne à verre
- Un bac gris pour les ordures ménagères
- Un parc de déchetteries pour tous les autres déchets

Malgré tous ces dispositifs, certains usagers continuent de ne pas trier leurs déchets c'est pourquoi nous enfouissons **encore plus de 14 000 tonnes** de déchets recyclables chaque année soit un coût de 1 680 000 € qui pourrait être évité.

Le SICTOM de la région montluçonnaise a donc décidé de lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative.

La tarification incitative c'est quoi ?

Elle permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, afin d'inciter financièrement à des comportements vertueux. En clair, le consommateur qui ne trie pas ses déchets paiera beaucoup plus cher que celui qui trie.

Une tarification incitative pour inciter à quoi ?

- L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers :
- Une prévention des déchets afin de diminuer les quantités produites (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités ayant instauré une tarification incitative)
 - Une augmentation du tri pour une meilleure valorisation
 - Une consommation responsable
 - Une optimisation des services pour une maîtrise des coûts

Une tarification incitative pour quel résultat :

En moyenne, la mise en place d'une tarification incitative permet de :



Réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR)
Soit
- 8 900 Tonnes d'OMR
selon nos tonnages



Augmenter de 30 % la collecte des emballages et papiers
Soit
+ 2 000 Tonnes d'emballages et de papier
selon nos tonnages



Réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA)
Soit
- 4 000 Tonnes de DMA
selon nos tonnages

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL



EMBALLAGES EN
PLASTIQUE



EMBALLAGES EN
MÉTAL



EMBALLAGES EN
CARTON



PAPIERS

100% DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS
SE TRIENT



En vrac,
sans sac

Consignes de tri

Dimensionnement des bacs

Actuellement, 58 communes du SICTOM Région Montluçonnaise sont collectées toutes les 2 semaines en ordures ménagères.

Avec l'obligation d'extraire les biodéchets des poubelles pour les composter, celles-ci vont énormément s'alléger, aussi, 16 nouvelles communes vont rejoindre cette liste en janvier 2024 (voir les modifications de collecte en pages suivantes).

Les communes concernées sont :

Bezenet, Chamblet, Doyet, Durdât-Larequille, Estivareilles, La-Chapelaude, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Marcillat-en-Combraille, Meaulne-Vitray, Montmarault, Quinssaines, Teillet-Argenty, Vallon-en-Sully, Vaux et Villefranche-d'Allier.

Lorsque les modifications seront effectuées, si vous vous rendez compte que vos bacs ne sont pas suffisamment grands, vous pourrez demander un volume supérieur.

Les préconisations pour une collecte toutes les 2 semaines pour un **foyer de 4 personnes** sont :



180 L pour
les ordures ménagères



360 L pour
les recyclables

Si vous êtes déjà équipés avec ces volumes, inutile de nous contacter, aucun bac ne sera changé.

Où trouver la dimension de vos bacs ?

Soit sur
l'étiquette
au dos de
votre
poubelle



Soit sur
l'angle de
votre
poubelle



340/160
01/01
NF EN 640-1

Comment demander un changement de bac ?

Par mail : poubelle@sictomrm.fr

Par internet : www.sictomrm.com (formulaire en bas de page)

OPTIMISATION DES COLLECTES

Le changement des jours de collecte (ordures ménagères et collecte sélective) est une mesure prise dans le cadre de l'optimisation du service de gestion des déchets. Cette démarche vise à améliorer l'efficacité des opérations de ramassage, à réduire les coûts logistiques et à minimiser l'impact environnemental lié à ces activités.

Les tournées sont organisées afin que chaque quartier ou secteur géographique soit desservi de manière plus efficace. Grâce à cette réorganisation, il est possible de réduire les distances parcourues par les camions et d'optimiser les trajets afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.

DEMARRAGE LE LUNDI 8 JANVIER 2024

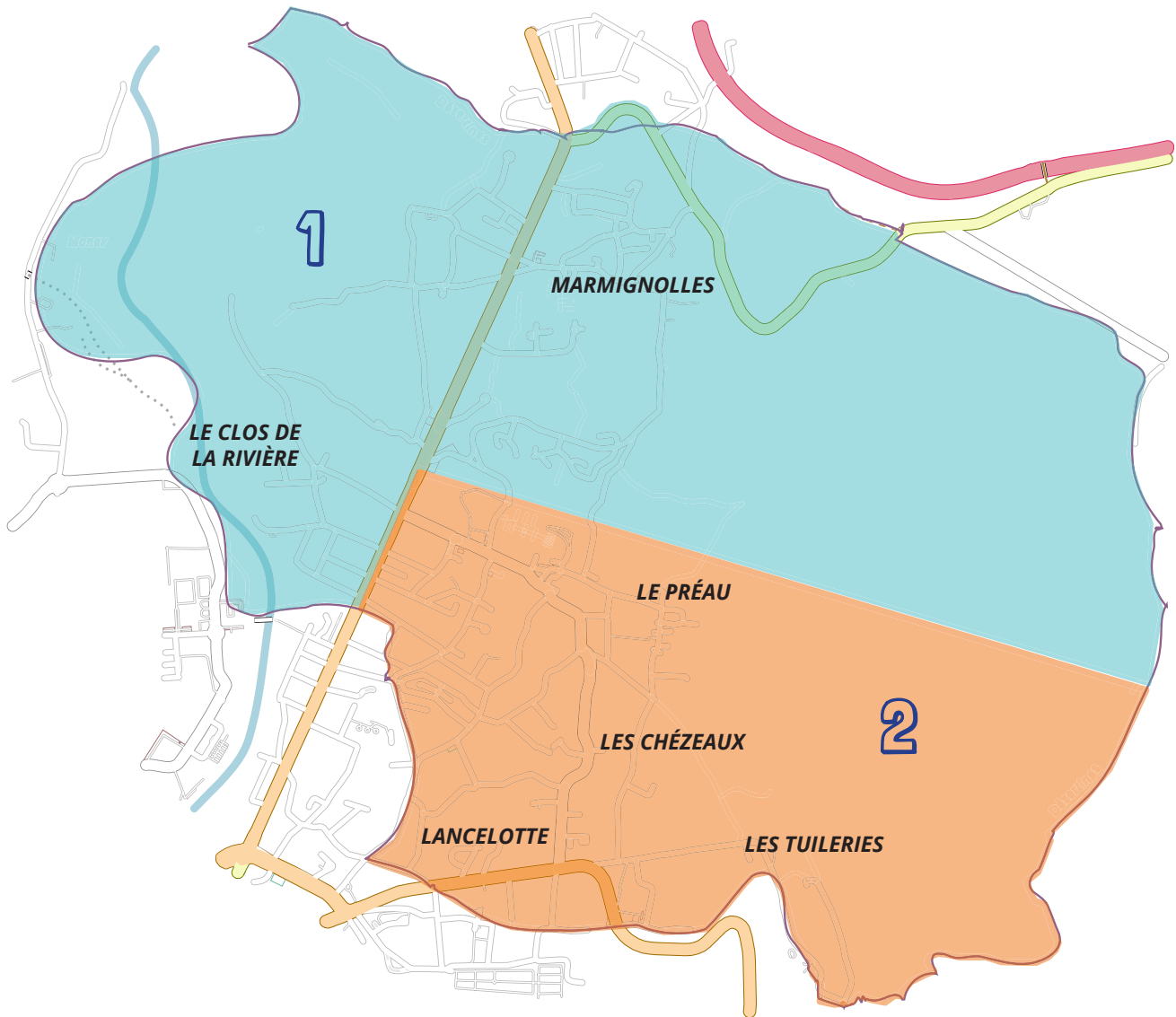
Vous trouverez les informations détaillées sur ces changements dans les pages explicatives suivantes ou sur le site du SICTOM : www.sictomm.com (accès rapide aux informations de collecte mises à jour, nous vous recommandons de consulter régulièrement le site Internet pour rester informés des éventuels ajustements des jours de collecte).

Le site sera mis à jour le 2 janvier 2024.

COMMUNES *(communes en bleu pas de changement)	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Archignat	JEUDI semaine impaire	
Arpheuille Saint Priest	JEUDI semaine impaire	
Audes	JEUDI semaine impaire	MERCREDI semaine impaire
Beaune d'Allier	LUNDI semaine paire	
Bézenet	LUNDI semaine impaire	
Blomard	LUNDI semaine paire	
Chambérat	MERCREDI semaine impaire	
Chamblet	LUNDI semaine paire	
Chappes	MERCREDI semaine impaire	
Chavenon	MARDI semaine impaire	
Chazemais	MARDI semaine paire	
Colombier	MARDI semaine impaire	
Cosne d'Allier	LUNDI	MARDI semaine impaire
Courçais	LUNDI semaine impaire	
Deneuille les Mines	MARDI semaine impaire	MARDI semaine paire
Doyet	JEUDI semaine paire	JEUDI semaine impaire
Durdats Larequille	JEUDI semaine paire	JEUDI semaine impaire
Épineuil le Fleuriel	JEUDI semaine paire	
Estivareilles	MERCREDI semaine paire	
Faverdines	MERCREDI semaine paire	
Givarlais	LUNDI semaine impaire	
Huriel	MERCREDI	LUNDI semaine impaire
Hyds	MERCREDI semaine paire	
La Celle	MARDI semaine impaire	
La Chapelaude	MARDI semaine paire	MARDI semaine impaire
La Perche	LUNDI semaine paire	
La Petite Marche	JEUDI semaine paire	
Lamaids	MERCREDI semaine paire	
Lavault Sainte Anne	MARDI semaine paire	MARDI semaine impaire
L'Ételon	MARDI semaine paire	
Lignerolles	MERCREDI semaine paire	
Louroux de Beaune	MERCREDI semaine paire	
Maillet	MARDI semaine paire	
Malicorne	MARDI semaine paire	
Marcillat en Combraille	MERCREDI semaine paire	MERCREDI semaine impaire
Mazirat	MERCREDI semaine impaire	

COMMUNES *(communes en bleu pas de changement)	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
Meaulne-Vitray	LUNDI semaine paire	LUNDI semaine impaire
Mesples	MERCREDI semaine impaire	
Montmarault	LUNDI semaine paire	LUNDI semaine impaire
Montvicq	LUNDI semaine impaire	LUNDI semaine paire
Murat	MARDI semaine impaire	
Nassigny	MARDI semaine paire	
Néris les Bains secteur 1 (à droite de la route de Clermont Ferrand-côté thermes)	LUNDI	JEUDI
Néris les Bains secteur 2 (à gauche de la route de Clermont Ferrand)	MARDI	JEUDI
Néris les Bains secteur 3 (extérieur de la ville et quartier thermal)	MERCREDI	JEUDI
Prémilhat	LUNDI	MARDI semaine impaire
Quinsaines	MARDI semaine paire	MARDI semaine impaire
Reugny	LUNDI semaine impaire	
Ronnet	LUNDI semaine impaire	
Saint Angel	MERCREDI semaine impaire	
Saint Bonnet de Four	LUNDI semaine paire	
Saint Désiré	JEUDI semaine paire	
Saint Éloy d'Allier	LUNDI semaine impaire	
Saint Fargeol	MERCREDI semaine paire	
Saint Genest	MERCREDI semaine impaire	
Saint Marcel en Marcillat	MERCREDI semaine paire	
Saint Marcel en Murat	MERCREDI semaine impaire	
Saint Martinien	MERCREDI semaine paire	
Saint Palais	MARDI semaine impaire	
Saint Priest en Murat	MERCREDI semaine impaire	
Saint Sauvier	MARDI semaine impaire	
Saint Victor	JEUDI	MARDI semaine paire
Saint Vitte	JEUDI semaine paire	
Sainte Thérènce	JEUDI semaine paire	
Saulzais le Potier	MERCREDI semaine paire	
Sauvagny	LUNDI semaine impaire	
Sazeret	MERCREDI semaine impaire	
St Georges de Poisieux	LUNDI semaine paire	
Teillet Argenty	JEUDI semaine paire	
Terjat	LUNDI semaine impaire	
Tortezais	MARDI semaine impaire	
Treignat	JEUDI semaine impaire	
Urçay	MARDI semaine paire	
Vallon en Sully	LUNDI semaine impaire	LUNDI semaine paire
Vaux	JEUDI semaine impaire	MERCREDI semaine impaire
Venas	LUNDI semaine impaire	
Verneix	MARDI semaine impaire	MARDI semaine paire
Vernusse	LUNDI semaine paire	
Vesdun	JEUDI semaine impaire	
Villebret	JEUDI semaine paire	JEUDI semaine impaire
Villefranche d'Allier	MARDI semaine impaire	MARDI semaine paire
Viplaix	LUNDI semaine impaire	

DÉSERTINES



1



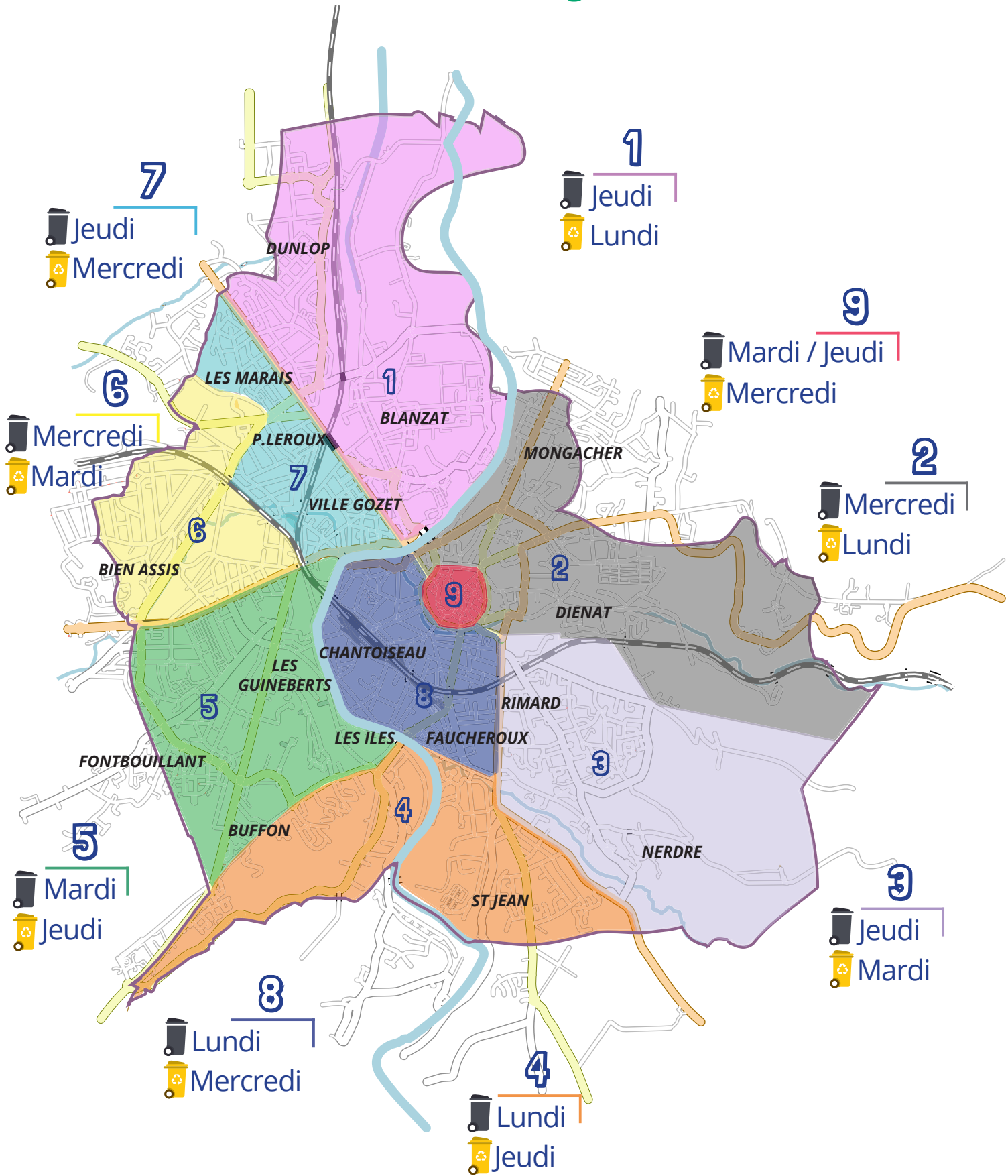
2



Le détail des rues est consultable sur :
<https://www.sictomrm.com/jours-de-collecte.php>

Le site sera mis à jour le 2 janvier 2024.

MONTLUÇON



Impasses ✳

Lundi
 Mercredi

✳ Les impasses concernées sont consultables sur : <https://www.sictomrm.com/jours-de-collecte.php>

DOMÉRAT



En ce qui concerne la collecte des Ordures Ménagères, aucun changement pour les secteurs collectés lundi, mardi, mercredi et jeudi. Seul le secteur ramassé le vendredi est réparti sur les 4 jours de la semaine comme indiqué ci dessous :

LUNDI

Rue de l'Abreuvoir
Rue des Brequettes
Les Chalais
Les Chaputs
Passage des Cuvages
Chemin de l'Etang
Rue de Fleuriel
Rue Fossé
Rue Louis Ganne
Rue Joliot Curie
Rue Magieure
Chemin de Maurepas
Rue les Michelles
Rue du Puits d'Argent
Villiers

MARDI

Rue des Bordes	Rue du Moulin
Chemin du Clos des Brelettes	Chemin du Petit Montour
Rue du Clos des Peux	Rue Louis Pergaud
Chemin des Crozes	Chemin du Pré de la Dame
Rue Eugène Leroy	Chemin des Rondières
Rue Felix Lebourg	Chemin St Vincent
Rue Geores Sand	Rue St Vincent
Rue de la Gueurce	Impasse Sarcines
Rue Marie Barnier	Chemin de la Taunate
Rue Michel Bernard	Rue du Vignoble

MERCREDI

Avenue Albert Poncet
↳ du n°41 au 65 et du n°44 au 62
Chemin des Bouchets
Chemin des Bregettes
Chemin des Bruyères
Rue de Chateaufavier
Chemin de la Font Claude
Rue de la Libération
↳ du n° 59 au 93 et du n°66 au 90
Chemin des Plantes
Chemin de Voreilles

JEUDI

Rue du Boulodrome
↳ du n° 25 au 55 et du n° 38 au 48
Chemin de la Côte
Chemin de la Font St Maur
Rue des Gandoux
Rue de Givrette
Les Gozis
Rue du Montais
Rue du Terrier
Laspré
Rue de la Prade
Les Salverts
Les Tartasses



Pour la collecte des bacs jaunes aucun changement pour les secteurs collectés lundi et mardi des semaines paires.

Sauf pour :

Bressolles sera collecté le lundi des semaines paires

Le Cros sera collecté le mardi des semaines paires

COMMENTRY



En ce qui concerne la collecte des Ordures Ménagères, aucun changement pour les secteurs collectés lundi, mardi, mercredi et jeudi. Seul le secteur ramassé le vendredi est réparti sur les 3 jours de la semaine comme indiqué ci dessous :

LUNDI

Rue André Bidet
La Chaise
Rue de la Chevantière
Rue du Creux du Lac
Rue Ernest Montusès
Avenue des Pégauts
Rue du Puits Juillet
Avenue des Rémorets
Rue Victor Auclair

MARDI

Route de Bazergues
Rue de Chabanson
Rue des Champfromenteaux
Rue de la Descenderie
Chemin de Ebaupins
Rue des Ecoles
Rue des Etangs

Route de la Fayolle
Rue de la Grange
Chemin de Longeroux
Rue de la Marianne
Rue du Père Mathieu
Rue de Pourcheroux
Rue des Pourrats

JEUDI

Route du Bois
Rue Bois Forêts
Rue des Caves
Route de la Celle
Rue du Champs des Romains
Rue des Chaumes
Rue de la Chaux
Les Chavais
Rue des Clous
Route de Colombier

La Couronne
Rue des Gauthiers du Haut
Rue de Longeroux
↳ du n° 56 au 340 et n° 451 au 549
Rue des Marlières
Route des Mazelles
Rue des Pétoungnes
Allée du Pin
Route des Thureaux
Rue de la Torche



Pour la collecte des bacs jaunes, aucun changement
Collecte tous les mercredis

Changement des jours d'ouverture des déchetteries

Horaires identiques toute l'année : 8h - 11h45 et 13h30 - 17h45

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Chamblet*	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Commentry		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Cosne d'Allier		Ouvert		Ouvert		Ouvert
Domérat		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Marcillat en Combraille				Ouvert		Ouvert
Montmarault			Ouvert		Ouvert	Ouvert
Prémilhat	Ouvert		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vallon en Sully		Ouvert	Ouvert		Ouvert	Ouvert
Villefranche d'Allier						Ouvert

* Chamblet : uniquement pour les déchets verts et les gravats

OUVERTURE NOUVEAU LOCAL RÉEMPLOI

Fort du succès du local réemploi implanté à la déchetterie de Prémilhat (environ 1 tonnes d'objets récupérés par mois), le SICTOM a décidé d'installer deux nouveaux locaux :

DOMÉRAT

COSNE D'ALLIER



Les usagers peuvent déposer tout objet en état de fonctionnement dans un conteneur réemploi (petits meubles, meubles en bois massifs, jouets, objets de décoration, petit objet électrique et électronique, petit outillage, livres, vaisselle...).

Le contenu est redistribué aux partenaires du réemploi qui contractent une convention avec le SICTOM.

Les collectes de fin d'année

Les collectes d'ordures ménagères et de recyclables **ne seront pas assurées le lundi 25 décembre 2023 et le lundi 1er janvier 2024**, elles seront effectuées

le samedi 23 décembre et le samedi 30 décembre 2023, aussi, merci de sortir vos poubelles le vendredi soir (elles pourraient être collectées plus tôt qu'habituellement)



Les déchetteries et les bureaux du SICTOM seront fermés ces jours là.

Tagliatelles au chapon et au curry

La recette
Astucieuse

Ingrédients

- Restes de chapon effilochés
- Jus de cuisson du chapon
- 1 citron
- 20 cl de crème liquide
- 400 g de tagliatelles fraîches
- 1 c. à c. de curry
- Sel et poivre



Recette

«spécial reste des fêtes»

- Faire revenir la viande dans une poêle avec le sel, le poivre, le curry et le jus du citron
- Laisser cuire 10 min en ajoutant un peu de jus de cuisson du chapon
- Ajouter la crème liquide dans la poêle
- Faire cuire les tagliatelles
- Servir les pâtes en nappant avec l'effiloché de chapon

Le petit



Fonctionne avec tous les restes de volailles, possibilité de varier les épices.